

Calendrier de la procédure d'expertise des postes de titulaires demandés dans la campagne d'emplois rentrée 2024

- **Entre le 10 mars et le 28 mars 2023** : remontée des besoins (fiches de postes, fiches argumentaires et tableaux excel) des composantes, services et directions, validée par les conseils des composantes et accompagnée d'une note explicative de la stratégie de choix et de classement.
- **6 avril 2023** : examen par la commission du budget du cadrage budgétaire prévisionnel de la campagne d'emplois 2023-2024.
- **12 avril 2023** : examen par la CORESS, des demandes de postes d'enseignants contractuels au titre de la rentrée universitaire 2023 (dans le respect du cadrage budgétaire prévisionnel).
- **14 avril 2023** : vote du Conseil d'Administration du cadrage budgétaire de la campagne d'emplois 2023-2024.
- **5 mai 2023** : vote du Conseil Académique plénier des fiches de poste d'enseignants contractuels au titre de la rentrée universitaire 2023.
- **7 juin 2023** : examen par la CORESS de l'ensemble des postes titulaires demandés et priorisations des besoins pour 2024 (dans le respect du cadrage budgétaire).
- **16 juin 2023** : validation au Conseil Académique plénier des fiches de poste enseignants et enseignants-chercheurs.
- **22 juin 2023** : validation au comité social d'administration du nombre et de la nature des postes de titulaires enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS mis au concours de recrutement en 2024.
- **7 juillet 2023** : validation au conseil d'administration de la campagne d'emplois titulaires mis au concours de recrutement en 2024.